

SECRETARIAT D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION NATIONALE
ET À LA JEUNESSE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

Ministre

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ET À LA JEUNESSE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites des Hautes-Pyrénées en sa séance du 23 MARS
1931.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé sur le territoire des communes de Mauléon-Barousse et Ourde (Hautes-Pyrénées) par le Gouffre de la Saoule, ses parois rocheuses, sa cascade, le pont naturel, le plan d'eau de l'Ourse et leurs abords, comprenant en tout ou partie les parcelles cadastrales n° 909 Section I de Mauléon-Barousse n° 472.708 & 709 section A et I45 Section B d'Ourde, le tout limité :

à l'Ouest par une perpendiculaire à l'Ourde et située à 100 mètres en amont du pont naturel.

à l'Est par une perpendiculaire à l'Ourde et située à 125 mètres en aval du dit pont.

au Nord par la route nationale 125

au Sud par une parallèle à l'Ourse située à 50 mètres de la rive droite de ce cours d'eau.

Les propriétaires sont :

SYNDICAT CANTONAL - Président M. Abadie 909 section I Mauléon-Barousse
à Tèbe (Hautes-Pyrénées)

I45 section B Ourde

NOYES Jean Marie à Sost708.709 Section A Ourde
PENE Joseph, Mauléon-Barousse472.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire des communes de Mauléon-Barousse et d'Ourde ainsi qu'aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 9 JUIL 1943

Par déléation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire général des Beaux-Arts

